
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 1er décembre 2020, à 19 h au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2020-213

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 12.1 « *Appui au nouveau programme d'études collégiales Technique de pharmacie* ».

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2020

Résolution no 2020-214

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Demande d'appui Troupe À Coeur ouvert

Résolution no 2020-215

ATTENDU le programme « Fonds régions et ruralité, volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'organisme La Troupe À Coeur ouvert désire réaliser et présenter, en mai 2021, un spectacle de variété sur les réseaux sociaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre appuie la démarche de la Troupe À Coeur ouvert auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme « Fonds régions et ruralité ».

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Entente de service avec la Sûreté du Québec pour les cadets

Résolution no 2020-216

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est de retour avec les cadets policiers et que la Ville de La Sarre souhaite à nouveau être partenaire de cette initiative;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale 2021;

QUE la Ville de La Sarre souhaite privilégier les cadets policiers en provenance de l'Abitibi-Ouest, à compétences égales, et que s'il n'y a pas de cadets policiers sur notre territoire, de privilégier ceux en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue et en dernier recours ceux des autres régions du Québec;

QUE le maire, Monsieur Yves Dubé, soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

4.2 Dépôt du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

Résolution no 2020-217

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, dépôt est fait du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 :

- Le 19 janvier 2021
- Le 2 février 2021
- Le 2 mars 2021
- Le 6 avril 2021
- Le 4 mai 2021
- Le 1 juin 2021
- Le 6 juillet 2021
- Le 3 août 2021
- Le 7 septembre 2021
- Le 5 octobre 2021
- Le 16 novembre 2021
- Le 7 décembre 2021
- Le 16 décembre 2021 - Séance spéciale du budget

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021.

4.3 Avis de motion et présentation du règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils

Monsieur Louis Côté, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils;

Dépose le projet du règlement numéro 12-2020 intitulé Règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules outils.

4.4 Entente de transaction-quittance

Résolution no 2020-218

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction-quittance à intervenir entre la Ville de La Sarre et l'employé no 13, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la trésorière, le directeur général par intérim et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes.

4.5 Paniers de Noël - Guignolée des médias

Résolution no 2020-219

ATTENDU QUE les pompiers et les employés administratifs de la Ville ne pourront participer cette année à la collecte de fonds et des denrées non périssables pour la Guignolée des médias, et ce, afin de respecter les mesures sanitaires en raison de la Covid-19;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre octroie une somme de 3 500 \$ à titre de contribution à la Guignolée des médias 2020.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et la liste des salaires payés au montant de 861 864,97 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2020-220

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 27 novembre 2020 au montant de 309 703,56 \$.

5.3 Liste d'utilisateurs de transrouliers

Résolution no 2020-221

ATTENDU QUE certaines industries, commerces et institutions acheminent leurs matières résiduelles par conteneur transroulier au Centre de valorisation des matières résiduelles et

sont inclus à la taxation de la Ville, et par conséquent non assujettis à la tarification de la MRC, soit :

- Recyclo-Nord
- IGA Boyer
- Maxi
- Métal Marquis
- Norbord
- Roberge/Home Hardware
- Roberge/Usine portes et fenêtres
- RYAM
- Maison Nordique

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE cette liste valide jusqu'au 31 décembre 2021 soit déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Nomination au poste de technicienne comptable

Résolution no 2020-222

ATTENDU QUE le Service de trésorerie a un poste à combler suite au départ de la technicienne comptable;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

DE nommer Madame Jennifer Melançon à titre de technicienne comptable.

6.2 Nomination d'un chargé de projet TI

Résolution no 2020-223

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer le maintien et l'entretien des services en informatique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De nommer Monsieur Jonathan Belzil à titre de chargé de projet en technologies de l'information (T.I.)

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Correction de la résolution 2020-145 : Demande PIIA pour nouvelle maison du 24, rue Gabriel Aubé

Résolution no 2020-224

ATTENDU QUE la résolution 2020-146 concernait l'installation d'une maison unimodulaire au 22, rue Gabriel-Aubé;

ATTENDU QUE l'entreprise Maisons Nordique désire plutôt louer le terrain situé au 24, rue Gabriel-Aubé afin d'y installer une maison unimodulaire à titre de maison modèle;

ATTENDU QUE cette maison ne sera pas raccordée aux services municipaux tant que le terrain n'aura pas été vendu;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des plans de cette

maison et que celle-ci est conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

DE permettre la location du terrain situé au 24, rue Gabriel-Aubé selon le Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2020, et ce, tant que la maison ne sera pas raccordée aux services municipaux;

D'accepter la demande de PIIA avec obligation de procéder à l'aménagement paysager (gazon) et à son entretien;

DE corriger la résolution 2020-146 à cet effet.

7.2 Demande de dérogation mineure au 11, avenue Trudel

Résolution no 2020-225

ATTENDU la marge arrière du garage (1,39 m) est inférieure au 1,5 m tel qu'exigé au règlement de zonage (en considérant la présence de fenêtres dans son mur sud) ;

ATTENDU la marge latérale Est du garage (0,49 m) où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,60 m tel qu'exigé au règlement de zonage ;

ATTENDU que l'empiétement dans la marge arrière et latérale ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

ATTENDU que tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.3 Demande de dérogation mineure : 847, route 111 Est

Reporté à la prochaine séance

7.4 Demande de dérogation mineure : 18 avenue des Cèdres

Résolution no 2020-226

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un immeuble de six (6) logements et souhaite implanter des stationnements en cours avant au lieu de cour latérale ou arrière tel qu'exigé dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le demandeur désire implanter sept (7) stationnements plutôt que huit (8) tel qu'exigé pour un immeuble de six (6) logements;

ATTENDU QUE le demandeur veut maximiser la superficie de construction et qu'il y aura un bâtiment secondaire situé en cour arrière;

ATTENDU QUE chacun des locataires aura son propre stationnement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées

Résolution no 2020-227

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sulfate ferrique, produit chimique pour nos étangs aérés, pour l'année 2021;

ATTENDU QUE deux offres conformes ont été reçues, soit celle de Chemtrade à 330 \$ par tonne et celle de Kemira Water Solutions Canada Inc. à 376 \$ par tonne;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE le contrat pour la fourniture de sulfate ferrique pour l'année 2021 soit octroyé à Chemtrade, au montant de 330 \$ par tonne pour un total avant taxes de 94,050 \$.

(Ceci représente une baisse de 1.8% au coût payé en 2020 par le même fournisseur à 336\$/tonne)

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Contrat de service Restaurant de l'aréna Nicol Auto - Report 2021-2022

Résolution no 2020-228

ATTENDU les mesures sanitaires instaurées par la Santé publique en raison de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a décidé que le service de restauration à l'aréna Nicol Auto serait suspendu durant l'état d'urgence sanitaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE l'entente intervenue avec Monsieur Mario Joly pour l'exploitation du restaurant de l'aréna Nicol Auto pour la période 2020-2021 soit reportée à la période 2021-2022 aux mêmes termes et conditions.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Appui au nouveau programme d'études collégiales Techniques en pharmacie

ATTENDU QUE la Corporation de l'enseignement et de la formation Amos-Région désire doter le campus d'Amos des *Techniques en pharmacie*;

ATTENDU QU'un tel programme constitue un apport considérable au développement de notre territoire et que nous souhaitons nous y associer;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre appuie la Corporation de l'enseignement et de la formation Amos-Région visant l'obtention du programme *Techniques en pharmacie* au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue au campus d'Amos.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Janel Lecours demande des explications concernant le règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils.

On lui explique que ce règlement consiste à éviter que les camions et les véhicules-outils passent dans les quartiers résidentiels.

Monsieur Lecours aimerait avoir la liste des utilisateurs de transrouliers.

Cette liste sera sur le prochain procès-verbal donc accessible aux citoyens sur le site de la Ville de La Sarre.

Monsieur Lecours demande si la Ville pourrait attirer quelqu'un pour répondre aux demandes/plaintes/questionnements sur les matières résiduelles.

Le maire explique que pour avoir un suivi efficace, le citoyen doit absolument passer par le service « Plaintes et requêtes ».

Monsieur Jean-Baptiste Fournier veut avoir des informations sur l'achat du camion 10 roues usagés.

On lui explique que puisque la Ville n'a reçu aucune soumission à la date et à l'heure prévues, celle-ci a fait l'acquisition d'un camion 2012 en bon état et à prix très abordable.

14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine séance est prévue le mardi 15 décembre (heure à déterminer). L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 30.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière